



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation
29/10/2024

Date d'affichage :
29/10/2024

Nombre de membres :

- en exercice : 9
- présents : 6
- votants : 6

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 Novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr MIMOUNI Jean-Luc, Maire.

Etaient présents : MIMOUNI Jean-Luc, BATIOU Aline, CAUFFEPÉ-POURCET Jacques, DAMO Danielle, DELAVault Benjamin, SIMONATO Cédric

Était excusée : SEUBE Sylvie

Était absent : DE SOUSA Pamela, HAAG Yannick

En application de l'article L 21-2115 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr Jacques CAUFFEPE-POURCET a été nommé secrétaire de séance.

DCM 2024-1104-15

CONVENTION DE GESTION DES CONTRATS D'ASSURANCE STATUTAIRE AVEC LE CDG32

Le Centre de gestion du Gers propose d'aider les collectivités territoriales dans la gestion administrative des contrats d'assurance statutaire dans le cadre de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Le Maire propose de reconduire l'adhésion à ce service auprès du Centre de Gestion du Gers.

Les tâches effectuées sont les suivantes :

- la gestion administrative des sinistres et des primes
- Le conseil et l'assistance relatifs à la gestion des contrats d'assurance statutaire
- La participation à la mise en œuvre des services annexés au contrat.

Les frais de gestion appliqués correspondent à 0.41 % de la masse salariale déclarée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- **Autorise** le Maire à signer la nouvelle convention de gestion des contrats d'assurance statutaire avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Gers.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance
Jacques CAUFFEPÉ-POURCET



Le maire,
Jean-Luc MIMOUNI

